



AutismeLuxembourg

Rapport d'activités 2013

Table des matières

HISTORIQUE.....	4
PERSPECTIVES.....	5
UTILITÉ PUBLIQUE ET DONNS DE CONFIANCE	5
LES ORGANES ET SERVICES	6
Conseil d'administration.....	6
Réviseur des comptes	6
Direction	6
Chefs de groupe	7
Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	7
Administration.....	7
Service technique	7
LE PERSONNEL EN 2013	8
Généralités	8
Ancienneté du personnel	10
Nationalité du personnel	11
Qualification du personnel encadrant.....	12
Types de contrat du personnel encadrant.....	13
Temps de travail du personnel encadrant	13
LES CONVENTIONS	13
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	13
Ministère du Travail et de l'Emploi	13
Service des Travailleurs Handicapés.....	13
Caisse Nationale de Santé	13
LEC.I.R.P.A.....	14
Foyer	14
Centre de Loisirs	15
LE SERVICE « ASSISTANCE A DOMICILE »	16
LE SERVICE DE CONSULTATION	17
ERGOTHERAPIE	18
SOPHROLOGIE	21
ORTHOPHONIE.....	22

PEDAGOGIE	24
PSYCHOLOGIE	25
LE SERVICE DES SOINS DE SANTÉ	27
LES ATELIERS PROTÉGÉS	28
Activités des ateliers du Centre Roger Thelen en 2013	30
Projets cofinancés par le Fonds social européen.....	33
• Service d'Intervention Ambulatoire (« Autismus Ambulanz »)	34
• GED II(Gestion Electronique de Documents)	34
• Insertion II(Jobcoaching).....	37
LE SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	39
LE CENTRE DE JOUR	42
QU'EST-CE QUE L'AUTISME?.....	43
LES COMPTES ANNUELS 2013	45

HISTORIQUE

L'association Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été fondée en 1981. Le but des pères fondateurs de l'association était la création de classes d'enseignement spécialisé pour des enfants atteints d'autisme. Ainsi fut créé l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, qui fut dans un premier temps subsidié par le Ministère de l'Éducation Nationale avant d'intégrer, en 1988, le Service de l'Éducation Différenciée.

Dès 1989, l'association décida d'ouvrir un lieu de vie et de rencontre à Hollerich : le CIRPA (**C**entre d'**I**ntégration et de **R**écréation pour **P**ersonnes atteintes d'**A**utisme). Cette structure permettait d'offrir une aide spécialisée et un accompagnement adapté aux besoins et aux compétences des personnes atteintes d'autisme, tout au long de leur vie.

En 2000, un atelier de mise au travail, spécialisé dans la production d'articles en céramique (Keramikfabrik), fut inauguré sur le site de la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette.

En 2001, Autisme Luxembourg a.s.b.l. lança à Beckerich le projet de création du Centre Roger Thelen (CRT) afin d'y installer plusieurs ateliers protégés et les services centraux. Le bâtiment fut opérationnel dès 2004 et fut officiellement inauguré en 2006. Cette implantation du CRT à Beckerich permit un essor considérable des activités et du personnel de l'association. Progressivement divers services y ont été implantés, tels que :

- Un centre d'accueil de jour qui accueille des personnes ne pouvant intégrer la structure de travail. Il propose des activités adaptées qui permettent d'accroître leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur bien-être.
- Un service de consultation composé d'une équipe multidisciplinaire (psychologue, pédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, sophrologue). Ces intervenants spécialisés ont une fonction de personnes "ressources" pour le personnel d'encadrement. Ils interviennent également comme consultants auprès des usagers et de leur famille.
- Un service soins et santé composé actuellement de deux infirmières qui assurent les soins, centralisent les données médicales, gèrent les contacts avec les médecins et les familles. D'autres intervenants spécialisés interviennent pour compléter la prise en charge (psychiatre, médecin généralistes, kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure).
- Un service de formation professionnelle (SFP) qui, depuis 2007, accueille des jeunes dès la fin de leur scolarité obligatoire et leur

propose une formation professionnelle les préparant à la vie active, dans un atelier protégé ou sur le marché ordinaire du travail.

- Depuis 2009, il existe un service « assistance à domicile » pour accompagner des adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme en milieu ouvert. Ce service les soutient dans leur vie quotidienne en veillant particulièrement à leur autonomie et à leur participation à la vie de la communauté.

PERSPECTIVES

La création d'un nouveau foyer et d'un nouveau centre de loisirs devient une nécessité. Une extension du Centre Roger Thelen à Beckerich a débuté en 2012 afin de doubler la capacité d'accueil qui devrait passer en 2014 à plus de 80 usagers. Le nombre de salariés encadrants devra en conséquence être adapté au nouveau besoin.

Après avoir signé le compromis d'achat d'une maison à Boxhorn en décembre 2012, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a mandaté en 2013 une architecte pour dessiner des plans de transformation. La maison acquise est conçue pour la création d'un foyer d'hébergement de 11 places, destiné à l'accueil de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme et présentant une dépendance importante en termes d'accompagnement socio-pédagogiques et d'actes de la vie courante.

Les projets cofinancés par le FSE (GED, Jobcoaching et Service d'Intervention Ambulatoire « Autismus-Ambulanz ») ont été prolongés.

UTILITÉ PUBLIQUE ET DONNS DE CONFIANCE

Par arrêté grand-ducal du 06 juin 2003, « Autisme Luxembourg a.s.b.l. » a été reconnue organisme d'utilité publique pouvant recevoir des dons en espèces déductibles du revenu imposable. Autisme Luxembourg a.s.b.l. est signataire du « Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public ». Ce code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter : les droits des donateurs, une gestion désintéressée, une gestion rigoureuse, des actions de communication irréprochables, des actions de collecte de fonds irréprochables, une transparence financière à l'égard des donateurs. Actuellement, 15 fondations ou associations sont déjà signataires de ce code de bonne conduite.

LES ORGANES ET SERVICES

Conseil d'administration

Président du conseil d'administration :	Monsieur Charles KAUFHOLD
Vice-président :	Monsieur François LINSTER
Secrétaire :	Madame Caroll KREMER,
Trésorier :	Monsieur Alain DICHTER
Membres :	Madame Nicole BACKES-WALESCH Monsieur Michel BRACHMOND Madame Mélanie BURK Madame Micheline DILK-STEPHANY Madame Claudine NOSBUSCH Monsieur Patrick SCHILTGES Madame Chantal STECKER

Aucun salarié d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. n'est membre du conseil d'administration. Monsieur Marc De Geest, directeur, est invité permanent aux réunions du conseil mais n'a pas de mandat délibératif.

Réviseur des comptes

Les comptes annuels de 2013 ont été révisés par HRT REVISION S.A., cabinet de révision agréé, qui conclut dans son rapport du 18 avril 2014 : "A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Autisme Luxembourg a.s.b.l. au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg".

Direction

Au 31 décembre 2013, la direction se composait de

Monsieur Marc De Geest, directeur ;
Monsieur Vincent Brack, chargé de direction ;
Madame Sonia Guedes, chargée de direction.

Monsieur Michel Colin, chargé de direction, a quitté Autisme Luxembourg a.s.b.l. pour le 1^{er} septembre 2013.

La mission de la direction consiste essentiellement à assurer la gestion quotidienne des services, à préparer et accompagner les projets de

l'association et à participer activement aux activités des différentes instances du secteur du handicap.

Cette stratégie vise à favoriser la solidarité, la cohésion et les échanges de bonnes pratiques entre les gestionnaires du secteur, à renforcer le poids de celui-ci dans les négociations menées avec les financeurs et enfin à configurer et positionner au mieux Autisme Luxembourg a.s.b.l. dans un environnement légal, réglementaire et conventionnel en constante évolution.

Chefs de groupe

Pour la gestion des équipes, la direction est assistée de trois chefs de groupe, qui travaillent au sein des équipes sur le terrain tout en assurant des tâches de coordination. Il s'agit de Madame Cathy Soeder, chef de groupe « Ateliers », Monsieur Joachim Thielen, chef de groupe « Hébergement » et Madame Natascha Salomon, chef de groupe « Service Assistance à Domicile ».

Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Conformément aux conventions signées avec l'État, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants de la division II (personnes handicapées) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Administration

L'administration assure les tâches de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des dossiers du personnel, de l'assurance dépendance et de la comptabilité. Elle compte trois employées et un comptable.

Un informaticien assure la gestion du parc informatique, qui est de plus en plus important.

Service technique

Le service technique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. est assuré par deux techniciens.

LE PERSONNEL EN 2013

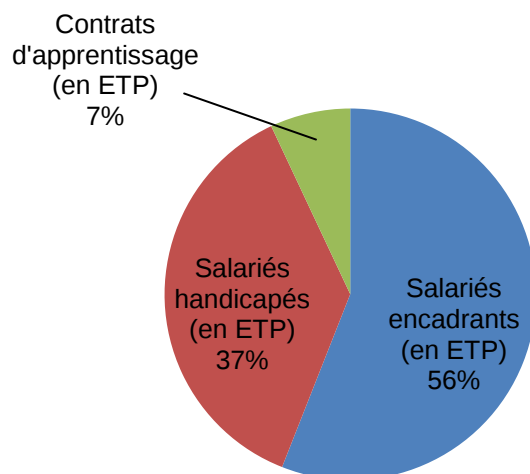
Le personnel employé par Autisme Luxembourg a.s.b.l. comptait au 31/12/2013 :

- Salariés encadrants : 57,225 ETP (équivalent temps plein)
- Salariés handicapés : 38 ETP
- Contrats d'apprentissage : 7 ETP

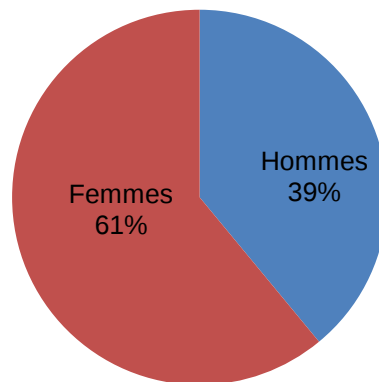
Généralités

(en ETP)	Hommes	Femmes	Total
Salariés encadrants	22.55	34.675	57.225
Salariés handicapés	29	9	38
Contrats d'apprentissages	3	4	7
Total	54.55	47.675	102.225

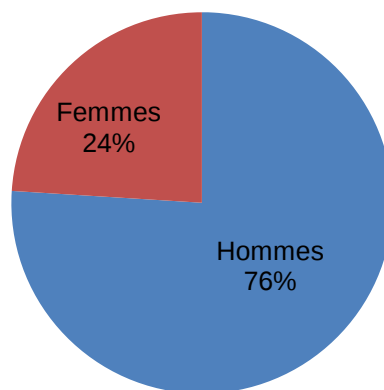
Répartition des salariés par statuts



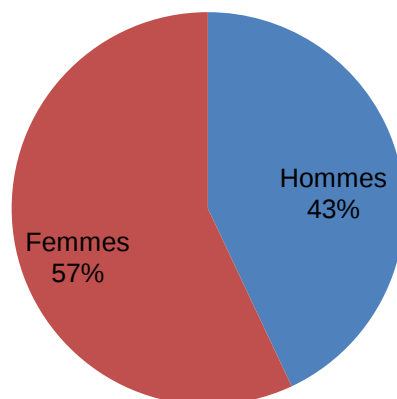
Salariés encadrants: répartition par sexe



Salariés handicapés: répartition par sexe

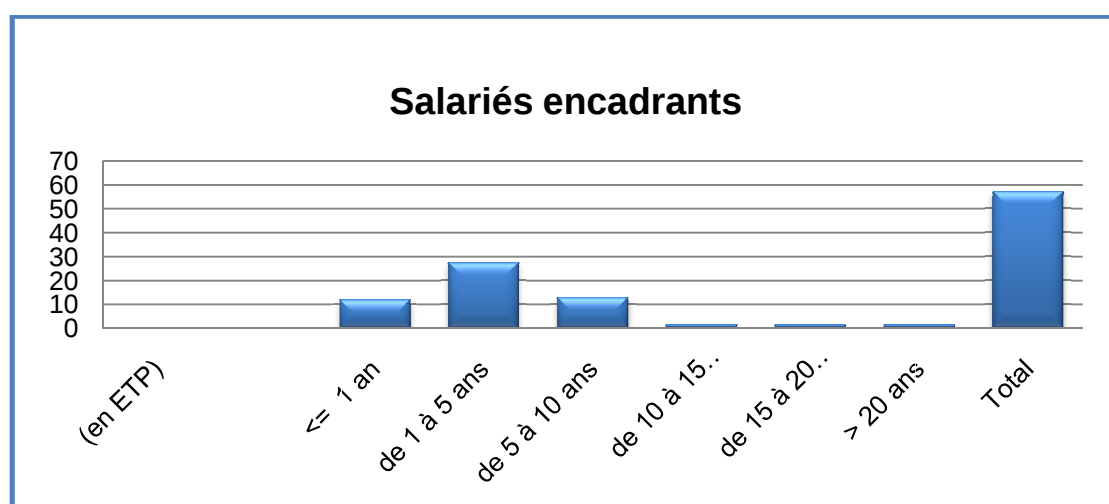


Contrats d'apprentissage: répartition par sexe

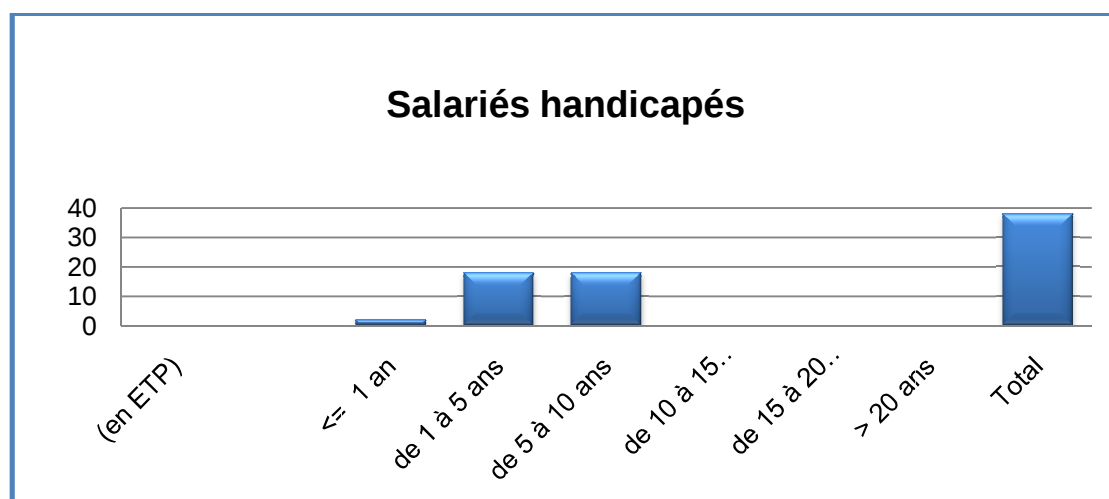


Ancienneté du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
<= 1an	12.125	2	3	17.125
de 1 à 5 ans	27.550	18	4	49.550
de 5 à 10 ans	13.000	18	0	31.000
de 10 à 15 ans	1.550	0	0	1.550
de 15 à 20 ans	1.500	0	0	1.500
> 20 ans	1.500	0	0	1.500
Total	57.225	38	7	102.225



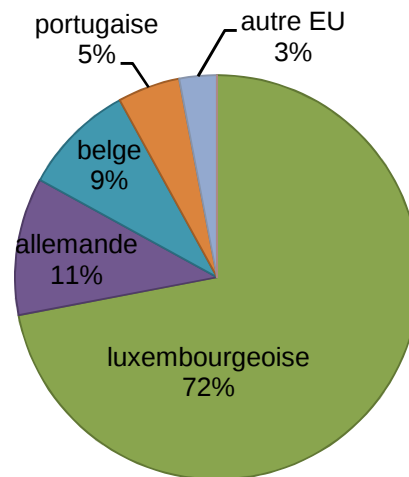
Presqu'un tiers du personnel encadrant a au moins cinq ans d'ancienneté. Plus que deux tiers cependant ont une ancienneté beaucoup moins significative. Ce phénomène s'explique surtout par la croissance relativement rapide de l'association au cours des dernières années, et particulièrement depuis l'ouverture du Centre Roger Thelen.



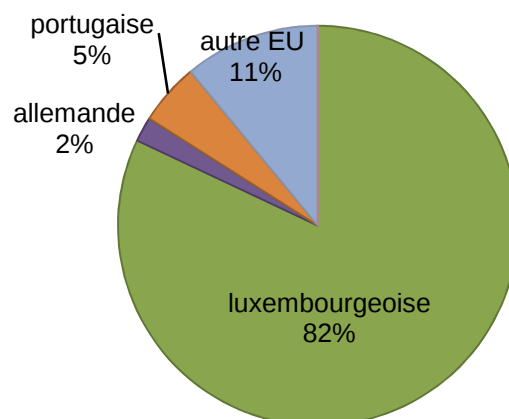
Nationalité du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
luxembourgeoise	41.175	31	7	79.175
allemande	6.250	1	0	7.250
belge	4.800	0	0	4.800
portugaise	3.000	2	0	5.000
autre EU	2	4	0	6
Total	57.225	38	7	102.225

Salariés encadrants



Salariés handicapés



Le personnel encadrant et handicapé est très majoritairement luxembourgeois. Le personnel frontalier est principalement actif dans les services administratifs. Les agents en contact direct avec les usagers sont tenus de parler suffisamment la langue luxembourgeoise.

Qualification du personnel encadrant

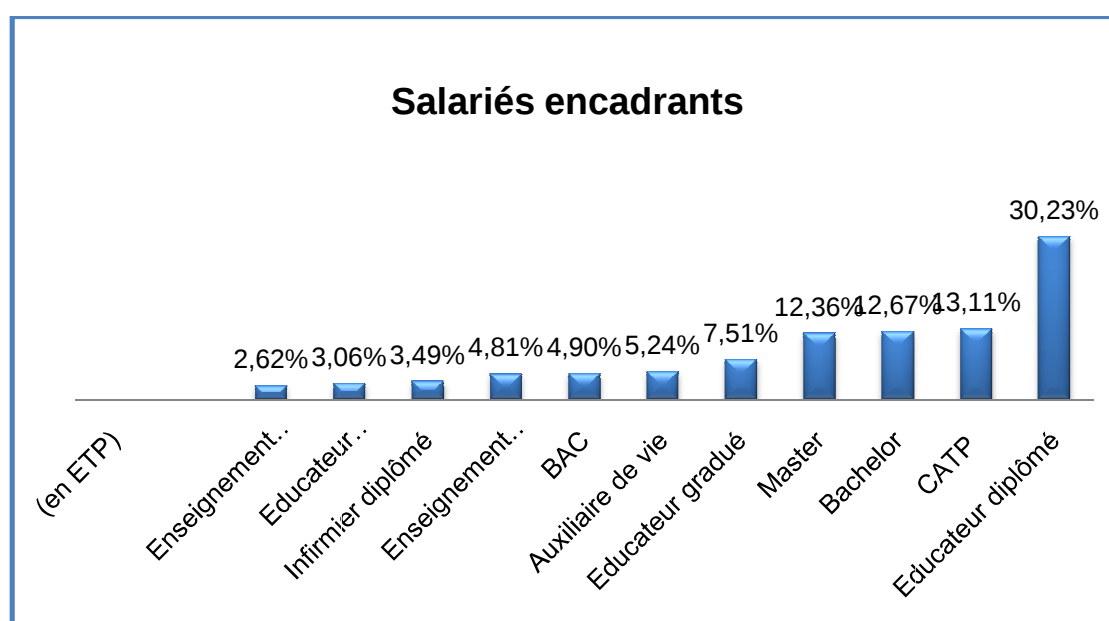
(en ETP)	Salariés encadrants	En %	
Master	7.075	12.36	1)
Bachelor	7.250	12.67	2)
Éducateur gradué	4.300	7.51	
Éducateur diplômé	17.300	30.23	
Éducateur dipl./graduée en formation	1.750	3.06	
Infirmier diplômé	2.000	3.49	
BAC	2.800	4.90	
CATP	7.500	13.11	3)
Auxiliaire de vie	3.000	5.24	
Enseignement sec. non terminé	1.500	2.62	
Enseignement primaire	2.750	4.81	
Total	57.225	100	

1) informatique, psychologie, économie, pédagogie

2) ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, assistant (d'hygiène sociale, infirmier gradué

3) céramiste, horticulteur, cuisinier, vente, couture...

La majorité des membres du personnel encadrant exerce des fonctions d'accompagnement en contact direct avec les usagers.



Types de contrat du personnel encadrant

(en ETP)	Salariés encadrants et apprentis
CDI	52.975
CDD	4.25
Apprentissage	7
Total	64.225

Temps de travail du personnel encadrant

(en ETP)	Salariés encadrants et apprentis
100 %	45
87,5%	3.5
75%	5.25
50%	6
autres	4.475
Total	64.225

LES CONVENTIONS

- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
Autisme Luxembourg a.s.b.l. a conclu 3 conventions de financement avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Ministère du Travail et de l'Emploi
Autisme Luxembourg a.s.b.l. a conclu 2 conventions de financement avec le Ministère de Travail et de l'Emploi
- Service des Travailleurs Handicapés
Autisme Luxembourg a.s.b.l. a conclu 2 conventions de financement avec le STH
- Caisse Nationale de Santé
Le réseau Autisme Luxembourg a.s.b.l. a signé 3 contrats d'aide et de soins (Réseau, ESI, CSS) avec la Caisse Nationale de Santé en vue de la prestation des actes de l'assurance dépendance.

LE C.I.R.P.A.

Le C.I.R.P.A. est le Centre d'intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme. Il offre différents services : un foyer (8 places), un centre de loisirs, un service « assistance à domicile ».

1. Foyer

Le foyer propose aux personnes atteintes d'autisme un hébergement dans une atmosphère familiale, synonyme de bien-être, d'intimité, de sécurité. Le résident, qui vit au foyer au moins cinq jours par semaine, doit s'y sentir chez lui. Il s'agit avant tout d'un lieu de vie, de relaxation, de détente et de répit : le résident qui poursuit pendant la journée des études, une formation professionnelle ou qui travaille, doit pouvoir se "ressourcer" une fois rentré au foyer. Il doit "refaire le plein d'énergie", "parler" de ses activités de détente et de loisirs adaptées à ses désirs, ses besoins et ses compétences. Il s'agit également d'un lieu de défoulement. À l'école ou au travail, les personnes atteintes de troubles envahissants du développement sont astreintes à une certaine discipline, et doivent autant que possible éviter des comportements susceptibles de nuire au bon déroulement de leur travail ou de leur apprentissage. Lorsqu'elles rentrent au foyer, elles doivent pouvoir donner libre cours à leurs sentiments, leur besoin de s'exprimer ou au contraire de s'isoler. La seule contrainte inévitable est le respect de la sécurité et de la qualité de vie des autres résidents.

Une équipe socioéducative soudée et compétente, participant régulièrement à des séances de formation continue et de supervision, est un atout essentiel pour assurer le bien-être, la qualité de vie et la sérénité de ce lieu de vie.

Le Foyer est installé dans une grande maison unifamiliale en Ville. Chaque résident y dispose d'une chambre individuelle ou tout au moins d'un espace intime qui lui est réservé. Pour préserver l'atmosphère familiale, le nombre de résidents est donc naturellement réduit.

Le Foyer est aussi un lieu d'acquisition, d'entraînement et de développement de l'autonomie. L'équipe évalue les possibilités de chacun, définit des objectifs globaux et spécifiques, élabore un plan d'accompagnement socio-pédagogique et réévalue régulièrement la situation pour prendre en compte les progrès accomplis, réajuster des actions en cours ou définir de nouveaux objectifs. Le résident et sa famille sont bien sûr étroitement associés à cette démarche permanente.

Le séjour au Foyer ne devrait en principe constituer qu'une période de transition et de préparation à une vie plus autonome, ce qui suppose de nombreuses compétences : gérer son budget, faire le ménage et les courses, se soigner, etc. Force est de constater que les compétences des résidents ne leur permettent pas toujours d'envisager la possibilité de vivre en dehors d'une structure d'hébergement spécialisée. C'est la raison pour laquelle Autisme Luxembourg a.s.b.l. élargira prochainement son offre d'hébergement. La situation et les besoins spécifiques des seniors atteints de troubles envahissants du développement ne doivent pas non plus être oubliés.

Le Foyer comptait au 31 décembre 2013 huit résidents. Il a fonctionné les 365 jours de l'année. En dehors des week-ends, jours fériés et congés, les résidents quittent le foyer à 08 :30 heures pour se rendre sur leur lieu de travail, de formation ou d'accueil de jour et en reviennent aux alentours de 17:00 heures.

Les retours en famille pour le week-end ou des vacances ont été encouragés. Le foyer a par ailleurs organisé un séjour de vacances de quatre jours au Europapark en Allemagne.

Le personnel se composait d'un chef de groupe, Monsieur Joachim Thielen, éducateur diplômé, et du personnel socio-éducatif composé de quatre éducatrices, deux auxiliaires de vie pour la garde de nuit et deux auxiliaires de vie en formation.

Les huit résidents ont fréquenté toute l'année le Centre Roger Thelen à Beckerich et la Keramikfabrik à Esch-sur-Alzette.

2. Centre de Loisirs

Le Centre de loisirs (CDL) propose un programme de loisirs adapté aux adolescents et adultes vivant dans leur famille, au Foyer CIRPA ou en autonomie. L'objectif est leur participation à la vie sociale, leur bien-être et leur épanouissement personnel. Les activités proposées sont multiples : excursions, airtramp, piscine, dessin, bricolage, cinéma, etc. Les usagers du centre de loisirs participent activement à l'élaboration du programme. Les activités ont lieu les mardis, jeudis et samedis après-midi. On distingue deux grands groupes cibles.

Le premier groupe est constitué d'adolescents et des jeunes adultes. Les jeunes qui participent le mardi et jeudi après-midi sont des étudiants qui profitent du Centre de Loisirs après l'école. Avant de partir pour les différentes activités, le repas de midi est pris ensemble au Centre. Le

groupe du samedi est constitué de résidents du foyer CIRPA et de participants externes.

Les activités sont organisées de manière assez analogue au fonctionnement d'une maison de jeunes.

Autisme Luxembourg a.s.b.l. recherche actuellement un local adapté, à Luxembourg-Ville ou en périphérie, pour développer les activités de ce type et proposer un local adapté au fonctionnement d'un « Jugendtreff ». L'équipe pédagogique a développé un projet visant à améliorer les compétences sociales des participants. Une fois mis en place, ce projet, dénommé

« SoKo » (Gruppenangebote zur Förderung Sozialer Kompetenzen bei Menschen mit Autismus, concept développé par Anne Häußler), permettra aux usagers, à côté des activités récréatives, de développer leurs compétences sociales et relationnelles.

Le second groupe cible est constitué des personnes qui vivent en autonomie, travaillent et bénéficient de l'accompagnement en milieu ouvert proposé par le service d'assistance à domicile. La participation aux activités de loisirs, proposées chaque samedi après-midi, est l'occasion d'échanger des informations, expériences ou encore d'élaborer des projets en commun.

Au 31.12.2011, le premier groupe, constitué d'adolescents et de jeunes comptait 14 usagers inscrits. Huit des usagers du Service d'assistance à domicile (voir plus bas) étaient également inscrits.

LE SERVICE « ASSISTANCE À DOMICILE »

La chef de groupe « Suivi » est Madame Natascha Salomon. Le service s'adresse aux personnes atteintes de troubles envahissants du développement, qui vivent en milieu ouvert. Le suivi est adapté à la situation individuelle et aux capacités des usagers. L'accompagnement socio-pédagogique proposé par le service vise au maintien et à l'amélioration de l'autonomie et des compétences sociales (gestion du budget, démarches administratives, tâches ménagères, courses et commissions, accompagnement à des visites médicales, etc.). Il vise également à tisser autour de la personne un réseau de solidarité (famille, voisinage, collègues de travail...) et à l'inciter à recourir à l'offre culturelle et associative dans son environnement.

Enfin, il propose, dans le cadre de ses activités de loisirs, des activités de groupe le samedi après-midi ou à l'occasion d'une colonie de vacances. Outre les activités de loisir déjà décrites, les personnes accompagnées bénéficient de la visite, au moins une fois par semaine, d'un membre du service.

En raison de la demande croissante, Autisme Luxembourg a.s.b.l. envisage la possibilité de développer l'offre de ce service, notamment en créant des communautés de vie encadrées.

Au 31.12.2013, le service « assistance à domicile » assurait l'accompagnement de 13 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et vivant en autonomie.

En été 2013, le service « assistance à domicile » a organisé 2 séjours de vacances :

- 3 jours à Heidelberg en Allemagne avec 5 usagers et 2 encadrants ;
- 5 jours au Lac de Constance en Allemagne avec 9 usagers et 2 encadrants.

Jusqu'à présent, le service « assistance à domicile » n'est financé par aucune convention. Son financement repose sur les fonds propres de l'association et la participation des usagers. Compte tenu de la demande croissante, la direction a demandé au Ministère de la Famille et de l'Intégration un poste permettant au moins la coordination de ce service.

LE SERVICE DE CONSULTATION

Le service de consultation est constitué d'une équipe multidisciplinaire, composée de trois psychologues, d'un pédagogue diplômé, trois ergothérapeutes, d'une orthophoniste, et d'une sophrologue. Les membres de cette équipe ont une fonction de personnes "ressources" pour le personnel d'encadrement actif dans tous services gérés par Autisme Luxembourg asbl. Ils agissent aussi comme consultants et intervenants spécialisés auprès des usagers encadrés dans les différents services et auprès de leur entourage familial.

Au 31 décembre 2013, le service de consultation se composait de Madame Samira Messina, Madame Mélanie Karp et Madame Cathia Loor, psychologues, de Monsieur Michael Wortmann, pédagogue, de Madame Gaby Turmes-Kemp, Madame Liz Theis et Madame Claudine Lucas, ergothérapeutes, de Madame Cathy Soeder, sophrologue et de Madame Nadine Graf (dispense à partir du 7 novembre 2013) et de Madame Anna-Domenica Trunfio (depuis novembre 2013), orthophonistes.

Le personnel du service de consultation participe activement à l'élaboration et la mise en place des projets d'accompagnement socio-pédagogique individualisés dans chacun des services.

Le service de consultation est également ouvert au public.

Depuis 2010, des groupes de paroles pour les membres de famille de personnes présentant des troubles envahissants du développement ont été mis en place.

Des interventions dans le cadre de l'Assurance dépendance sont également assurées par l'équipe multidisciplinaire.

Voici les spécificités de chaque discipline :

1. ERGOTHERAPIE

Le service d'ergothérapie comptait deux postes à mi-temps du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013 pour un total de 40 heures par semaine. A partir du 1^{er} août 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 le service comptait trois postes à mi-temps pour un total de 60 heures par semaine. Ce service dispense des prestations techniques d'ergothérapie. Les ergothérapeutes, en tant que membres de l'équipe interdisciplinaire, apportent des compétences spécifiques en ce qui concerne l'impact des déficits sur une activité.

Buts généraux de l'ergothérapie

L'ergothérapie s'adresse à des personnes menacées ou présentant déjà des limitations d'activité et/ou de participation entraînées par une déficience, un dysfonctionnement ou une incapacité. Le but ultime de l'ergothérapie est de permettre à la personne la réalisation d'activités et la participation dans les différents domaines de la vie : soins personnels, productivité (travail, école), loisirs.

L'ergothérapeute agit à deux niveaux :

- Au niveau de la personne : Il cherche à favoriser le développement des capacités, à améliorer les fonctions déficitaires, à développer les possibilités restantes, à stimuler les capacités relationnelles, à développer des stratégies de compensation ou d'adaptation. Il réalise des orthèses adaptées et/ou propose des aides techniques qui s'avèrent nécessaires à l'indépendance de la personne concernée.
- Au niveau de l'environnement : Il conseille, forme et propose les solutions pratiques pour modifier l'environnement afin de le rendre

plus accessible et/ou adapté et favoriser une meilleure intégration et/ou efficacité.

Traitements spécifiques auprès d'Autisme Luxembourg a.s.b.l .

1. Thérapies individuelles (suivi régulier en salle de traitement) : **1127 séances en 2013** auprès de 58 usagers dont 4 personnes ont été vues par 2 ergothérapeutes.
 - Les déficiences de l'information sensorielle : la perception, la proprioception, le sens tactile, les difficultés de modulation du tonus, la sensori-motricité ;
 - Les difficultés liées à la perception de son corps : le schéma corporel, l'enveloppe corporelle ;
 - Les capacités praxiques : la motricité fine, l'utilisation de la main et l'organisation du geste, les capacités graphiques, la dyspraxie ;
 - La mobilité en générale : l'immobilité, la lenteur ;
 - Les fonctions mentales : mémoire, attention, orientation, conscience, fonctions cognitives de niveau supérieur.
2. Bilan d'ergothérapie : **9 bilans en 2013**.
3. Entraînement et apprentissage au travail (45 interventions) et aux activités de la vie journalière (14 interventions), suivi ponctuel et sur demande spécifique : un total de **59 interventions en 2013**.
 - L'utilisation/l'essai des aides techniques ;
 - L'adaptation de l'activité ;
 - L'initiation et la mise en situation.
4. Entraînement et apprentissage dans la salle à manger (tous les lundis, jeudis et vendredis ; à partir du 01.08.2013 tous les jours) : **198 interventions en 2013**.
 - L'utilisation des aides aux repas : couverts adaptés, gobelets ;
 - Les positionnements ;
 - Les praxies.
5. Conseil et choix des vêtements de sécurité
 - Réunions : **4 réunions en 2013** ;
 - Essais du matériel auprès de **37 usagers en 2013** (chaussures et bottes).
6. Prévention ergonomique (suivi ponctuel sur demande spécifique) : interventions dans 6 ateliers différents (Reproduction, Jardin, Entretien, Papier, Confiture et Cuisine) et au CIRPA.

- Directe à la personne : mise en situation et apprentissage des bons gestes et conduites à tenir pendant les activités, économie articulaire ;
 - Indirecte au niveau de l'environnement : positions de travail, ergonomie, mobilier et matériel adapté.
7. Prévention et gestion des crises
- Elaboration d'un plan de crise : pour **un usager en 2013** ;
 - Intervention lors de situations de crise : **25 interventions en 2013.**
8. Conseil (sur demande spécifique des ateliers et dans le cadre de l'assurance dépendance) : différentes adaptations ont été réalisées pour la salle à manger, les toilettes, le CIRPA, les aides techniques au travail.
- Les aides techniques : travail, repas, toilette, habillage, communication (en collaboration avec l'orthophoniste) ;
 - L'adaptation de l'environnement.
9. Entretien avec les membres de la famille : **10 entretiens en 2013.**

Autres rôles non spécifiques

- Participation aux groupes de travail sur les difficultés liées à nutrition et le bon choix alimentaire : **3 réunions en 2013** avec la présence de 2 ergothérapeutes ;
- Assurance dépendance : rédaction de rapport (**14 rapports en 2013**), participation aux entretiens avec la cellule d'évaluation (**1 entretien en 2013**) ; visite à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance (**5 visites en 2013**) ;
- Participation aux réunions interdisciplinaires dans le cadre des PASP-G (**8 réunions en 2013**) pour tous les usagers (lundis après-midi au CRT) et PASP-S (**17 réunions en 2013**) (CRT, CIRPA, Keramikfabrik) ;
- Élaboration d'hypothèses en ce qui concerne les difficultés observées dans les compétences générales des usagers (**5 hypothèses en 2013**) ;
- Participation à la réalisation du Bilan d'évaluation (B.ev.) commun à l'institution (**2 B.ev. en 2013**) ;
- Réunions d'équipe au CIRPA : **4 réunions en 2013** ;
- Réunions d'équipe Suivi : **16 réunions en 2013** ;
- Réunions d'ergothérapie : **16 réunions en 2013** ;
- Réunions d'atelier CRT (30), CDJ (2), SFP (7) : **39 réunions en 2013** ;

- Réunions avec le référent : **33 réunions en 2013** ;
- Réunions avec les autres consultants : **75 réunions en 2013** dont une avec la présence de 2 ergothérapeutes ;
- Réunions multidisciplinaires avec tous les intervenants : **4 réunions en 2013**, dont 1 avec la présence de 2 ergothérapeutes ;
- Réunions concernant l'assurance dépendance : **9 réunions en 2013**, dont 9 avec la présence de 2 ergothérapeutes ;
- Formation interne : **6 jours en 2013** ;
- Formation externe : **2,5 jours en 2013** ;
- Préparation et présentation formation interne : **2 formations en 2013** ;
- Entrevue avec les fournisseurs : **3 entrevues en 2013**.

2. SOPHROLOGIE

Les séances de sophrologie ont lieu tous les mardis. Elles se font en deux groupes de 4 à 5 personnes pour le début de l'année 2013.

Courant février, une personne a fait la demande d'arrêter les séances et une deuxième personne également courant de l'été 2013. La première ayant beaucoup de difficultés à se relâcher, la deuxième souffrant de maux de tête et trouvant la sensation désagréable après la séance. Une autre personne a débuté les séances de sophrologie en individuel depuis février 2013 et reste en individuel pour le moment. Une autre personne a bénéficié de 5 séances entre juillet et août 2013 pour tester si ces séances pourraient être bénéfiques et pour l'intégrer dans le programme en 2014. En résumé, 10 personnes ont bénéficié de séances de sophrologie proprement dite en débit d'année, pour terminer l'année avec 8 personnes. Les deux groupes ont dû, pour des questions d'organisation, être redéfinis, ce qui fait que les groupes se présentent comme suit fin 2013 : un groupe de trois personnes le matin et 1 groupe de quatre personnes l'après-midi.

En plus, 5 personnes (dont deux en alternance une semaine sur deux) bénéficient de séances de relaxation ou de stimulation basale individuelle, de chant ou musique, correspondant à leurs capacités et à leurs intérêts pour favoriser leur bien-être.

Lors des séances de sophrologie, nous avons pu constater une amélioration de l'estime et de la confiance en soi évidente chez la plupart des personnes prises en charge. Certaines sont à même d'appliquer certains exercices comme outils de relaxation dans certaines situations de

leur vie quotidienne (peur de l'avion, stress auprès d'une foule de gens, préparation à un stage de formation de conduite...). Les autres apprécient les séances comme une parenthèse en cours de journée, pendant laquelle ils arrivent à se laisser aller et à se détendre, à vivre le moment présent.

Les cinq personnes bénéficiant d'un autre type de prise en charge apprécient de toute évidence ces séances individuelles. Elles sourient beaucoup, communiquent de plus en plus souvent leur désir, sont de plus en plus souvent dans l'interaction en montrant de l'intérêt et du plaisir à réaliser ce qui leur est proposé (chant, musique, danse, exercices divers).

3. ORTHOPHONIE

Le service d'orthophonie occupe depuis mars 2013 un poste à 35 heures par semaine.

En 2013, le service a réalisé 502 séances individuelles d'orthophonie au profit de 23 usagers.

Diagnostic : analyse des problèmes de communication, des troubles de parole, des compétences de communication et adaptation d'aides et de moyens de communication possibles.

Thérapie : Stimulation de la communication non-verbale par la communication fonctionnelle

Cette méthode est appliquée pour aider les personnes qui ne savent pas ou presque pas parler, et de leur donner la possibilité d'élargir leurs capacités communicatives :

- Par l'application d'aides de communication corporelles différentes :
 - a. Formes de communication propres : p.ex. respiration, décontraction des muscles, tenue du corps, contact des yeux, activités, expressions verbales et vocales, gestes, mimique, gestes des mains .
 - b. Aides de communication non-électroniques :
 - o p.ex. livres, classeurs, tableaux, panneaux de communication etc., albums de photos, cases de communication avec des objets en miniature, posters d'images ou de symboles, des fiches cartonnées avec des mots ou des images en rapport direct avec la personne concernée ; les symboles sont fixés et servent à la communication par le fait de les montrer du doigt ;

- o divers systèmes de symboles et d'images (p.ex. PCS, Boardmaker) ;
- o langage gestuel (DGS, GUK) ;
- o communication par fiches cartonnées d'images (PECS).
- c. Aides de communication électroniques : appareils de communication adaptés à l'utilisateur (M3, Mobi, Smart, Go talk)
 - o Entraînement et apprentissage en collaboration avec l'informaticien (**15 réunions en 2013**) ;
 - o Relation, contact et suivi avec l'Assurance dépendance.

Autres types d'intervention

- Amélioration de la compréhension ;
- Thérapie de la bouche ;
- Thérapie des troubles de la motricité orale et de la déglutition : entraînement et apprentissage dans la salle à manger : (**128 interventions en 2013**) ;
- Thérapie de l'articulation ;
- Thérapie de langage (sur tous les plans de la langue : élargir le vocabulaire, grammaire et phonologie) ;
- Consultation de la famille (**1 réunion en 2013**), des personnes du proche entourage, éducateurs.

Autres rôles non spécifiques

- Participation aux groupes de travail sur les difficultés liées à la nutrition et le bon choix alimentaire : **3 réunions en 2013** ;
- Assurance dépendance : rédaction de rapport (**2 rapports en 2013**) ;
- Participation aux réunions interdisciplinaires dans le cadre des PASP-G (**5 réunions en 2013**) pour tous les usagers (lundis après-midi au CRT) ;
- Elaboration d'hypothèses en ce qui concerne les difficultés observées dans les compétences générales des usagers (**5 hypothèses en 2013**) ;
- Elaboration de bilans d'orthophonie + rapports : **12 bilans en 2013** ;
- Préparation / Réunions / Formation avec le SFP : **30 heures en 2013** ;
- Réunions avec le référent : **29 réunions en 2013** ;
- Réunions avec les autres consultants : **20 réunions en 2013** ;
- Réunions concernant l'assurance dépendance : **9 réunions en 2013** ;
- Formation interne : **24 heures en 2013** ;
- Formation externe : **24 heures en 2013** ;
- Intervention lors de situations de crise : **5 interventions en 2013** ;

- Divers projets internes : Elaboration d'une bibliothèque de définitions concernant les termes-clés essentiels à l'exercice de l'orthophonie et de la thérapie de l'apprentissage : **68 définitions**.

4. PEDAGOGIE

Le but d'une approche pédagogique est d'évaluer les compétences et besoins individuels afin d'optimiser les résultats d'apprentissage et de promouvoir le développement personnel de chaque individu par le choix ou l'élaboration d'une approche didactique individualisée. Le pédagogue est chargé du développement des curricula, des supports d'évaluation, et des analyses des résultats. En tant que consultant, le pédagogue intervient dans les différents services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l., que ce soit pour l'organisation pédagogique ou la structuration des lieux de travail ou de vie ainsi que pour le développement d'une approche individualisée. Le pédagogue accompagne les éducateurs dans le choix des outils didactiques et des approches pédagogiques. Il les soutient dans le développement des projets d'accompagnement socio-pédagogiques généraux et spécifiques et peut soutenir l'équipe lors des situations éducatives à caractère sollicitant. Le pédagogue est également chargé des formations internes relatives à l'autisme (les causes, les répercussions sur la vie, le comportement et l'apprentissage, les méthodes de soutien etc.). Enfin, il planifie, réalise et évalue régulièrement des séances individuelles et en groupe axées sur les émotions, la communication et l'entraînement des compétences sociales.

- Procédure d'admission
 - o Préparation du stage d'observation (soutenir les équipes et les usagers) ;
 - o Accompagnement et évaluation du stage d'observation ;
 - o Rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
 - o Assister à la commission d'admission (un membre du service de consultation).
- Service d'Intervention Ambulatoire (SIA) / FSE
 - o Elaboration d'un curriculum (contenu, méthodologie, didactique) ;
 - o Elaboration d'un outil d'évaluation ;
 - o Planification, réalisation et évaluation d'un groupe d'entraînement des compétences sociales ;
 - o Séances d'informations aux lycées concernés.

En externe :

- Traitement des dossiers d'admission ;
- Formations externes relatives à l'autisme (Atert-Lycée Redange, Service National de la Jeunesse etc.) ;
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes atteintes d'autisme et leurs parents ;
- Visites et hospitalisations dans le cadre de la procédure d'admission ;
- Personne de contact pour personnes atteintes d'autisme en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail .

5. PSYCHOLOGIE

En 2013, le service a réalisé environ 1.050 consultations au profit d'une vingtaine d'usagers (ce qui représente une moyenne d'une consultation par semaine) et a participé à environ 100 réunions internes. Aussi, environ dix groupes de parole accompagnés d'activité de loisirs ont été animés par l'une des psychologues au bénéfice des personnes avec trouble du spectre autistique du Foyer CIRPA.

Les psychologues interviennent également auprès de personnes dont les troubles du spectre autistique ont été récemment diagnostiqués, auprès des familles concernées ainsi que des professionnels qui les entourent (scolaire, loisirs,...) et qui sont en quête d'écoute, d'informations, de conseils et de propositions d'orientation.

- Auprès des personnes autistes...

Le psychologue met l'accent sur la vie émotionnelle.

En effet, ce n'est pas parce qu'une personne ne peut pas toujours comprendre son environnement qu'elle ne possède pas un monde intérieur, qu'elle est vide de questions, de besoins, de sensations, d'émotions et de désirs.

Le psychologue cherche, avec l'aide des parents et des autres professionnels, à mieux comprendre et à mieux appréhender leur immense détresse psychique : terreurs et désirs qui leur barrent la route – tout autant que leur pathologie cognitive -, à la compréhension du monde qui les entoure.

Il demeure indispensable de bien comprendre l'utilisateur : comment sa personnalité se structure-t-elle aujourd'hui ? Qu'en est-il de son

intelligence et des fonctions annexes de celles-ci ? Comment son corps influence-t-il son être ? Quelles interactions existentielles y a-t-il entre lui et ses systèmes de vie ? Quelles sont ses motivations ? Quelles représentations a-t-il de lui et du monde ?

Cette « visée compréhensive » met en lumière un fonctionnement et des structures mouvantes dans la durée. Elle doit être d'autant plus approfondie lorsque l'usager donne l'impression d'être tendu, mal dans sa peau, esclave de ses conflits intérieurs et relationnels, dangereux pour lui-même et pour autrui.

Activités :

- o entretiens individuels ;
 - o observation du comportement de l'usager, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
 - o passation de tests ;
 - o bilans psychologiques ;
 - o collaboration avec le psychiatre et autres intervenants spécialisés externes ;
 - o élaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique ;
 - o accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'accueil (stage) ;
 - o rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées ;
 - o rapports pour la demande du statut du travailleur handicapé et pour la participation de l'État au salaire ;
 - o intervention lors de situation de crises, de détresse.
- De leurs familles...

Les familles sont des partenaires incontournables au travail d'accompagnement car elles sont porteuses et témoins de l'histoire de la personne que nous accueillons.

Il s'agit tout d'abord de se communiquer les observations de chacun, d'échanger les compréhensions intuitives des parents et les compréhensions issues de notre expérience, de reprendre les repères développementaux qui ont plusieurs raisons d'être embrouillés, de laisser parler la souffrance et les inquiétudes à propos de l'autonomie, l'avenir, le travail, la vie affective de leur enfant,...

En 2013, les membres de famille de personnes présentant des troubles envahissants du développement ont pu se rencontrer à quatre reprises au sein des groupes de paroles modérés par une psychologue. Des entretiens téléphoniques, ainsi que des rencontres ponctuelles ont régulièrement lieu avec des parents en individuel en cas de besoin.

Activités :

- o Entretiens ;
 - o Contacts ;
 - o Téléphoniques ;
 - o groupe de paroles ;
 - o supervision d'équipe ;
 - o rédaction de rapports et bilans,...
- Et des professionnels qui les entourent.

Le psychologue est également à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer les autres professionnels dans le cadre de leur travail : fatigue, désespérance, sentiment d'incompétence,... mais aussi pour soutenir les ressources existant en chacun.

Activités :

- o Entretiens individuels ;
 - o Participation aux réunions d'équipe,...
- Et du réseau psycho-social.

Le psychologue est aussi un consultant « ressource » pour les professionnels d'autres institutions qui sont parfois confrontés à des cas isolés d'autisme. Le psychologue peut alors conseiller, former, orienter ces professionnels face à une problématique qui leur est méconnue.

Activités :

- o Entretiens téléphoniques ;
- o Entretiens individuels ou en équipe ;
- o Formations externes,...

LE SERVICE DES SOINS DE SANTÉ

Le service était assuré au 31 décembre 2013 par deux infirmières diplômées, qui assurent les soins de santé ainsi que des prestations au sens de

l'assurance dépendance et l'éducation à la santé et gèrent, avec la collaboration d'un médecin généraliste, les dossiers médicaux des personnes encadrées. Il s'agit de centraliser les informations médicales. Pour ce faire une collaboration étroite est mise en place avec le corps médical et les établissements hospitaliers.

Des analyses de sang et d'autres examens de contrôle peuvent être réalisés régulièrement au Centre Roger Thelen. La collaboration avec des professionnels indépendants permet de compléter la prise en charge spécialisée des personnes présentant des troubles envahissants du développement. Ainsi un médecin généraliste, un kinésithérapeute, un ostéopathe, un médecin dentiste et une pédicure interviennent régulièrement au Centre Roger Thelen.

La convention de collaboration privilégiée avec le Centre Hospitalier du Nord Ettelbruck est toujours en place afin d'assurer, d'une part, un accueil adapté du patient, lors d'une hospitalisation ou d'une consultation et, d'autre part, afin de mieux coordonner les différents examens médicaux nécessaires notamment en les regroupant lors d'une seule visite.

LES ATELIERS PROTÉGÉS

La chef de groupe « Ateliers protégés » est Madame Cathy Soeder.

AutismeLuxembourg a.s.b.l. gère deux ateliers protégés accueillant des personnes atteintes d'autisme et disposant du statut de travailleurs handicapés : la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette et le département « Atelier protégé » du « Centre Roger Thelen » à Beckerich. Les objectifs principaux des ateliers sont identiques : il s'agit de proposer des emplois adaptés à des personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas - ou pas encore - en mesure d'intégrer le marché normal du travail.

Par le biais d'un encadrement très individualisé, l'équipe encadrante veille à les faire participer au travail de production et à favoriser le développement de leurs compétences. Les ateliers protégés ont donc une double mission :

- La participation de la personne atteinte d'autisme aux processus de travail dans un cadre adapté ;
- L'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi grâce à un apprentissage des compétences nécessaires et à l'organisation de stages en entreprises.

Le département « Atelier protégé » du « Centre Roger Thelen » comprend les six ateliers suivants :

- Atelier de jardinage
- Atelier de fabrication de confiture
- Atelier de graphisme, d'impression digitale et de façonnage
- Atelier de papier recyclé
- Atelier de cuisine,
- Atelier d'entretien, couture et recyclage

Depuis 2011, les ateliers protégés ont également initiés une activité de Gestion Électronique de Documents (GED) et d'archivage électronique. Cette activité est cofinancée par le Fonds social européen et le Ministère du Travail et de l'Emploi (voir descriptif des projets FSE).

Comme son nom l'indique, la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette est un atelier réalisant des objets artisanaux en céramique au moyen de différentes techniques de production : techniques du moulage, technique du libre montage, réalisation d'articles « sur mesure ».

Le département « Atelier protégé » du « Centre Roger Thelen » a été conçu initialement en vue d'assurer environ 35 à 40 places de travail à des personnes atteintes d'autisme. Durant l'année 2013, deux nouveaux jeunes adultes ont été engagés dans les ateliers sous le statut de salarié handicapé. La demande d'insertion professionnelle dans les ateliers reste très importante et la liste d'attente de plus en plus grande alors que les ateliers ont encadré déjà 38 salariés handicapés durant l'année 2013. Le taux maximal d'occupation est donc atteint, dans quasi tous les ateliers, sur base de l'espace vital et des postes de travail vacants mais aussi selon les possibilités d'encadrement en fonction du personnel disponible.

Pour faire face à cette importante demande d'intégration, le projet d'extension des ateliers protégés a été largement concrétisé durant l'année 2013 par la finalisation du gros œuvre et la première phase d'aménagement de l'ensemble des nouveaux locaux prévus pour la mise au travail ou l'accompagnement psycho-médico-social des personnes atteintes d'autisme. Cette avancée importante des travaux en 2013 permettra, dès la fin de l'année 2014, d'assurer une capacité d'accueil quasiment doublée dans la structure de travail.

La « Keramikfabrik » quant à elle a continué en 2013 à offrir 6 à 7 places de travail à des personnes atteintes d'autisme. Cet atelier a donc permis à nouveau de former et d'insérer plusieurs jeunes adultes dans les techniques de production d'articles en céramique. Par ce biais, ces jeunes ont été également confrontés à la gestion d'une activité de travail externalisée. Cela nécessite de leur part d'autres apprentissages en lien notamment avec la

gestion autonome des horaires de travail et des moyens de déplacement, la confrontation directe, matin et soir, avec la population en ville et les autres usagers des transports en commun ainsi que la gestion de leurs contacts sociaux durant les repas de midi au restaurant.

- **Activités des ateliers du Centre Roger Thelen en 2013**

En 2013, le cadre du personnel a encore évolué sur base de quelques changements liés à des départs ou remplacements nécessaires pour des raisons diverses (départs délibérés, congé de maternité,...).

Comme toujours, un objectif essentiel en 2013 a été d'assurer un personnel de métier et éducatif suffisant et compétent dans les ateliers afin de répondre adéquatement au profil des personnes à encadrer et à l'évolution quantitative et qualitative des activités économiques à proposer en vue d'assurer régulièrement de nouvelles places de travail. Pour ce faire, le personnel a pu bénéficier notamment de multiples formations externes ou internes complémentaires, durant l'année 2013, en vue de renforcer ses compétences professionnelles ainsi que la qualité globale de l'encadrement des salariés handicapés dans les ateliers.

Par ailleurs, en plus des remplacements nécessaires lors de départ de personnel, 2 nouveaux postes supplémentaires d'éducateur ont été créés afin de renforcer l'encadrement dans divers ateliers. De même, un nouveau poste d'informaticien a permis de soutenir le développement important des usagers et activités au sein de l'atelier GED et reproduction-graphisme.

Pour continuer à professionnaliser la présentation de l'ensemble des produits des ateliers ainsi que notre visibilité dans le champ de l'économie sociale et solidaire, une personne formée et qualifiée dans le secteur du "social-design" a été engagée, à durée indéterminée et à temps partiel.

Comme par le passé, plusieurs personnes bénéficiaires du revenu minimum garanti ont été intégrées durant l'année 2013 sur base d'une mesure d'insertion professionnelle au sein des ateliers (service technique, chauffeur-livreur, nettoyage des locaux).

Le développement d'autres types de postes ou fonctions a été également assuré en 2013. Ainsi, un nouveau poste de psychologue et de logopède a permis de renforcer le soutien psycho-médical des salariés et usagers handicapés. De nouveaux contrats d'apprentissage, dans le métier d'auxiliaire de vie, ont été conclus. De nombreux stages d'étudiants, issus de multiples écoles du pays et de l'étranger, ont été

réalisés ce qui a permis périodiquement de consolider la qualité de l'encadrement. De même, l'un ou l'autre stage de jeunes soutenus souvent par le Service Volontaire d'Orientation (Service National de la Jeunesse) a été organisé dans les ateliers.

Comme déjà depuis quelques années, les limites du financement octroyé pour l'année 2013 par les pouvoirs subsidants n'ont pas permis d'assurer une clef d'encadrement adaptée et suffisante dans certains ateliers, surtout si l'on tient compte des spécificités et des difficultés de l'encadrement de personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme et du comportement au sein d'une structure de travail. La plupart du temps, ce n'est que grâce à une intensification de moyens financiers complémentaires (type assurance dépendance) ou alternatifs (sponsoring, dons, ...) que les ateliers ont pu assurer davantage de moyens en personnel et/ou en équipement.

Au niveau des salariés encadrés, nous avons instruit des nouvelles demandes en obtention du statut de salarié handicapé et d'orientation vers nos ateliers protégés pour 2 usagers du service de formation professionnelle qui avaient terminé leur cycle de formation. Ceux-ci ont donc obtenu un contrat de travail, à durée indéterminée dans les ateliers, au cours de l'année 2013. Par contre, nous avons dû mettre fin pour des raisons de santé à 2 contrats de travail de salariés handicapés et nous leur avons proposé une réorientation vers le centre de jour. En fin d'année, nos ateliers de travail accueillaien ainsi quotidiennement 38 salariés handicapés sous contrat de travail à temps plein. Par ailleurs, 7 nouveaux usagers en formation ont été accueillis dans les ateliers en septembre 2013, soit à temps plein durant un stage d'observation, soit à temps partiel dans le cadre d'une formation professionnelle.

En 2013 encore, nous avons veillé également à procéder à la modernisation de certains équipements de production par le biais de leasing de divers matériels. Ceci a certainement encore contribué en 2013 à l'accroissement des recettes de certains ateliers.

Au cours de l'année 2013, nous avons participé à près d'une vingtaine de manifestations externes (marchés divers, expositions, braderies, activités culturelles, Emaischen, bazar international, Dizaine de l'Handicap, Journée de l'Autisme,...) durant lesquelles nous avons proposé un stand de vente de nos produits. Nous avons aussi informé le public sur la problématique de l'autisme et sur les services que nous offrons pour y répondre. Ces activités se déroulent dans l'ensemble du pays. Nous avons en plus assuré une présence quotidienne durant plusieurs jours ou semaines, lors notamment de la Dizaine du handicap

(Centre commercial Belle Etoile) et durant les marchés de Noël à la City Concorde et à Esch-sur-Alzette.

Comme toujours, ces activités ont été assurées en 2013 non seulement par le personnel de l'association mais aussi par quelques bénévoles et sympathisants de l'association sans lesquels ces activités ne pourraient se réaliser avec une telle variété, ampleur et fréquence.

Par ailleurs, l'atelier cuisine a réalisé en 2013 plusieurs repas, banquets ou service traiteur pour des groupes externes (buffets froids ou chauds, pains surprises, canapés,...).

Durant cette année 2013, nous avons aussi continué à accueillir de nombreux groupes de visiteurs au Centre Roger Thelen à Beckerich. A l'occasion de ces visites de nos ateliers, nous avons pu faire connaître la problématique de l'autisme et faire découvrir le savoir-faire des salariés handicapés à travers les produits de qualité qu'ils réalisent chaque jour avec l'appui et le professionnalisme du personnel de métier et des éducateurs.

Comme auparavant déjà, une personne a été affectée en 2013 au développement de nos activités de « Fundraising » en vue de nous assurer de nouvelles rentrées financières complémentaires (concours, sponsoring, aide à l'acquisition de matériel, dons privés,...). En outre, plusieurs contacts personnalisés ont permis d'assurer un sponsoring direct, par plusieurs associations ou entreprises, dans le financement de nouveaux matériels indispensables au fonctionnement et au développement de nos divers productions ou services.

Au niveau du fonctionnement général durant l'année 2013, les travaux importants et multiples nécessaires à l'extension des bâtiments à Beckerich ont entravé, sensiblement et souvent, la qualité de vie et de travail au sein même des ateliers actuels en raison notamment de la réduction importante de l'espace disponible, pour des raisons de sécurité durant les travaux, ainsi qu'en raison de nuisances ou perturbations dues principalement au bruit des machines et/ou la présence de nombreux ouvriers sur l'ensemble du site du CRT.

Afin de garantir et renforcer un développement qualitatif continu, des groupes de travail composés de divers membres du personnel de l'association se sont tenus, durant l'année 2013, en vue d'améliorer encore divers supports de communication (site internet, journal interne InfoAutisme) ou de développer nos gammes de produits (ex: nouvelles gammes de cartes, sacs à main en tissu recyclé, articles décoratifs en céramique,...) afin de s'adapter aux nouvelles attentes des clients en terme de variété d'offre, de qualité et d'originalité. Par ailleurs,

plusieurs initiatives prises en 2013 de réorganisation du fonctionnement interne ou de révision de procédures et outils de gestion, ont permis d'améliorer encore la qualité et l'efficacité des prestations tant économiques que socio-éducatives.

- Projets cofinancés par le Fonds social européen

« Créé en 1957, le Fonds social européen est le principal instrument financier de l'Union européenne qui investit dans le capital humain.

Il soutient l'emploi et aide les personnes à parfaire leur formation et leurs compétences afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Les États membres et les régions élaborent leurs propres programmes opérationnels FSE afin de répondre aux besoins réels «de terrain».

Le FSE se consacre à la promotion de l'emploi au sein de l'UE. Il aide les États membres à rendre leur main-d'œuvre et leurs entreprises plus aptes à relever de nouveaux défis mondiaux.

Au Luxembourg les programmes FSE sont gérés par le Ministère du Travail et de l'Emploi. »

Autisme Luxembourg a.s.b.l. est actuellement porteur de trois projets soutenus et cofinancés par le Ministère du Travail et de l'Emploi et le Fonds social européen.

En 2013, les deux activités de formation à la Gestion Electronique de Données (GED) et à l'archivage numérique ainsi que la mise sur pied d'un service « Jobcoaching », initiées déjà en 2011 avec l'appui financier du Fonds social européen et prévu jusqu'en fin 2013, ont continué à se développer au profit de plus en plus de bénéficiaires, essentiellement avec syndrome d'Asperger, en recherche d'activités professionnelles adaptées au mieux à leurs aptitudes et compétences. Ainsi, 8 stagiaires ont pu profiter de la formation GED en 2013 et 34 personnes ou salariés handicapés des ateliers ou externes ont bénéficié d'un accompagnement par le service « Jobcoaching » en vue d'analyser toute perspective de stage ou d'emploi en entreprise sur le marché ordinaire de l'emploi.

En outre, nous avons déjà introduit en 2012 des demandes de prolongation pour la période 2014-2015 pour ces deux projets soutenus par le FSE pour lesquelles nous avons reçu un avis favorable ce qui va permettre une continuité des projets dès 2014.

1. Service d'Intervention Ambulatoire (« AutismusAmbulanz »)

Le projet du service d'intervention ambulatoire porte sur l'accompagnement en milieu ouvert et le développement des compétences sociales des jeunes atteints de troubles envahissants du développement (spectre de l'autisme) et plus spécialement du syndrome d'Asperger. Il s'adresse particulièrement à des participants âgés de 12 à 21 ans. Pour la durée du projet, il est prévu d'accompagner 16 à 20 jeunes et leur famille.

Ces jeunes rencontrent des difficultés importantes pour suivre un parcours scolaire, acquérir une qualification professionnelle et s'insérer de manière durable dans le marché du travail. Ces difficultés nécessitent une prise en charge aussi précoce que possible. Elles proviennent principalement de la dégradation des compétences sociales inhérente à l'autisme : difficultés à adopter un comportement adéquat, à gérer ses émotions, manque d'empathie, problèmes de communication, altération de l'hygiène de vie, décrochage scolaire, difficultés à s'auto-évaluer, etc.

Outre les consultations individuelles, le projet comprend la mise en place d'un travail en petits groupes visant l'acquisition, l'entraînement et le développement des compétences sociales sur la base d'évaluations détaillées.

Les travaux de groupe abordent, de manière modulaire, différentes dimensions des compétences sociales, telles que comportement, la gestion des émotions, de la communication, la perception, la cognition, les relations affectives, l'hygiène de vie et les loisirs. Des aides à la planification des activités et à la gestion du comportement sont apportées. Un soutien dans la poursuite du cursus scolaire peut également être proposé.

Le projet a subi pas mal de retard dans sa phase d'implémentation prévue en 2013. Suite au départ du pédagogue initialement affecté au projet, il a fallu d'abord recruter un nouveau pédagogue qui n'a pris ses fonctions qu'en avril 2013.

De plus, le recrutement du reste de l'équipe prévue a lui aussi pris du retard, de sorte que ce n'est qu'au 1^{er} avril 2013 que nous avons pu embaucher une psychologue qui a suivi le projet et les candidats. Toutefois, après 6 mois d'implication dans le développement du projet, celle a décidé brutalement de quitter le projet alors que rien n'était encore complètement établi en termes de programme et

d'organisation. Par chance, une nouvelle psychologue, déjà quelque peu initiée au programme, a pu prendre rapidement le relais.

Dans ces conditions, il n'a seulement été possible de démarrer vraiment le projet qu'à partir du troisième trimestre 2013 par la prise en charge des premiers participants essentiellement lors d'entretiens individuels. L'organisation de séances en groupe, telles que prévues dans le projet, n'a pas été possible en 2013 compte tenu surtout des difficultés à trouver un lieu et un planning qui conviennent conjointement à tous les candidats.

Malgré ces divers changements, l'ensemble du personnel s'est intensivement investi dans la formation continue requise, particulièrement en ce qui concerne l'entraînement et le développement des compétences sociales des personnes atteintes du syndrome d'Asperger ainsi que dans l'élaboration du programme pour les différents groupes et profils prévus.

En ce qui concerne les locaux adaptés à Sandweiler que nous avons trouvés en début d'année 2013, ceux-ci n'ont malheureusement pas encore pu être mis en fonction en cours d'année. En effet, les travaux d'aménagement nécessaires seront seulement finalisés en 2014. En attendant, quelques séances de groupe ont déjà été prévues dans les locaux de l'association Info-Handicap à Luxembourg-Ville.

2. GED II (Gestion électronique de documents)

Le projet 2014 – 2015 est la prolongation du projet GED initial porté par Autisme Luxembourg a.s.b.l. de 2011 à 2013. Il vise à élargir, adapter et consolider les acquis du programme initial et à l'adapter aux dispositions du nouveau cadre légal luxembourgeois, prévu à l'avenir, en matière de GED et d'archivage numérique.

Ce programme vise la mise à l'emploi d'un maximum de salariés handicapés dans des structures de prestations de services de GED et d'archivage numérique répondant aux nouvelles conditions légales d'accréditation en tant que Prestataires de Services de Dématérialisation et/ou de Conservation (PSDC). Il s'agit aussi bien d'emplois sur le marché ordinaire du travail qu'au sein d'un nouvel atelier protégé en informatique, qui sera ouvert en 2015 par Autisme Luxembourg a.s.b.l.

La formation s'adresse à des jeunes atteints de troubles envahissants du développement qui ont effectué un certain parcours scolaire traditionnel mais pour lesquels des troubles importants dans la gestion de la communication interpersonnelle et des contacts sociaux sont

venus parfois interrompre ce parcours. Ainsi, malgré des connaissances théoriques et un réel potentiel cognitif, ces jeunes ont des difficultés à réussir leur insertion socioprofessionnelle. Des secteurs porteurs d'emplois, tels que l'informatique et les technologies de l'information et de la communication (TIC), et plus spécifiquement la gestion électronique de données (GED) et l'archivage numérique, peuvent alors représenter une solution de choix dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Dans ce contexte, l'atelier informatique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. reçoit déjà un nombre croissant de demande de prise en charge de jeunes atteint du syndrome d'Asperger. La gestion électronique de données et l'archivage numérique correspondent donc particulièrement à leurs compétences spécifiques et représentent pour ce public cible en particulier, une perspective réelle de développement professionnel et de mise au travail. Une formation complémentaire en gestion électronique de données (GED) et en archivage numérique permet par ailleurs d'améliorer l'adaptabilité professionnelle et l'employabilité de certains travailleurs salariés déjà au travail.

Le projet représente ainsi une offre de formation, de mise au travail ou de reconversion professionnelle dans des activités adaptées aux besoins du marché du travail et à l'évolution constante de la demande des clients. Il permet aux bénéficiaires de mobiliser et développer leurs compétences et leur talent, tout en leur assurant un épanouissement professionnel et personnel.

La formation vise à former aux nouveaux métiers de demain en tant que "opérateur de scanning" et "archivageur électronique" notamment au sein d'une unité de travail adapté en milieu protégé.

L'atelier de formation en GED est basé sur le principe de la formation par le travail (learning by doing). Cette formation s'articule, pendant 12 à 18 mois, sur la réalisation de travaux de numérisation de documents de clients externes. Ce lien direct avec les réalités techniques et commerciales permet de proposer au futur opérateur de scanning un apprentissage conforme à la réalité, que ce soit en milieu protégé ou dans une entreprise sur le premier marché du travail.

Durant la première phase de formation, un bilan d'évaluation des compétences est réalisé pour chaque participant, afin d'apprécier ses aptitudes générales ainsi que son niveau de connaissances spécifique des matières techniques requises. Un plan individuel de formation et d'accompagnement socioprofessionnel est alors établi qui comprend une formation théorique générale, un apprentissage des compétences

et du savoir-faire de base, une formation intensive et une professionnalisation progressive par le travail en atelier, une évaluation régulière et un suivi continu du projet d'insertion professionnelle.

Le participant est donc ainsi intégré et accompagné progressivement dans le processus de travail. Des tâches de plus en plus complexes lui sont confiées, en fonction de l'évolution de ses compétences et de son autonomie de travail. Il découvre ainsi l'ensemble des tâches que remplit un opérateur au sein d'une entreprise commerciale de GED, depuis le premier contact avec le client, jusqu'à la mise en réseau des données numérisées, en passant par le conditionnement et le transports des documents à numériser, la manipulation de documents délicats puis l'indexation et le classement des données.

En fin de formation, chaque stagiaire est accompagné dans la globalité de son parcours d'insertion socioprofessionnelle en vue de lui permettre de réaliser si possible une insertion professionnelle, soit dans un cadre protégé, soit sur le marché ordinaire du travail.

3. Insertion II (Jobcoaching)

L'opération 2014-15 vise notamment à poursuivre et consolider le projet 2011-2013 de jobcoaching.

On constate que, malgré l'acquisition de compétences sociales, scolaires et professionnelles, l'insertion professionnelle des étudiants et salariés handicapés atteints de troubles envahissants du développement sur le « premier » marché du travail reste très difficile en raison de multiples facteurs :

- La réticence des employeurs à engager une personne "différente" ou reconnue en tant que travailleur handicapé ;
- La difficulté de mettre en valeur puis de transférer les compétences acquises en milieu protégé vers un cadre ordinaire de travail ;
- Les difficultés pour assurer au travailleur handicapé en entreprise, une bonne organisation de son poste de travail ainsi qu'un soutien efficace dans la gestion de sa communication et de ses échanges professionnels avec ses collègues de travail ;
- La nécessité de gérer efficacement avec la personne atteinte d'autisme, les notions d'espace et de temps afin de renforcer ses performances et son autonomie au travail ;
- La difficulté d'assurer le soutien requis en cas de changement majeur dans la nature ou l'organisation des tâches de travail.

Le projet 2014-2015 vise essentiellement à consolider la mise en place du service « Jobcoaching » spécialisé dans l'insertion et le maintien sur

le marché ordinaire du travail de personnes présentant des troubles envahissants du développement. Le service les accompagne tout au long de leur parcours d'insertion socio-professionnelle:

- il assiste lors de la recherche d'un stage en entreprise et d'un emploi sur le marché du travail;
- il sensibilise et informe les collègues et futurs collègues aux spécificités du travail avec une personne présentant des troubles envahissants du développement;
- il assure les relais nécessaires au profit d'une intégration optimale du bénéficiaire.

A terme, ce projet vise également la réalisation d'une brochure à l'attention des employeurs potentiels sur les « good practices » en matière d'insertion professionnelle de personnes présentant des troubles envahissants du développement.

Pour assurer un accompagnement efficace, le jobcoach réalise essentiellement :

- des bilans de compétences des candidats ;
- des contacts avec les entreprises du secteur public et privé ;
- l'accompagnement et le suivi en entreprise des personnes bénéficiaires ;
- l'analyse des bonnes pratiques en matière d'insertion sur le marché ordinaire du travail de personnes et l'élaboration d'une brochure de synthèse des "good practices".

Le « jobcoach » est perçu comme un « interprète du social et du handicap » qui peut répondre aux inquiétudes et questions des employeurs et des collègues de travail du bénéficiaire. La prise en charge s'articule sur les étapes suivantes :

- détermination du groupe cible;
- recherche et prise de contacts avec des employeurs potentiels;
- stage d'initiation en entreprise non-rémunéré de courte durée (max. 3 mois);
- suivi auprès de l'employeur : le jobcoach aide l'employeur dans les formalités d'embauche et assiste le travailleur handicapé dans les démarches administratives. Il assure le suivi de longue durée du travailleur et veille à prévenir toute situation préjudiciable à l'insertion professionnelle du bénéficiaire.

Ce projet favorise donc la pleine participation de la personne atteinte d'autisme dans notre société. Il vise ainsi à changer l'image déficitaire des personnes en situation de handicap qui prévaut dans notre société.

Il renforce les chances de réussite de chaque projet d'insertion ainsi que la visibilité des exemples d'insertions professionnelles réussies, en milieu de travail ordinaire, de personnes atteintes de troubles envahissants du développement.

En ce qui concerne la prolongation 2014-2015 du projet Jobcoaching, celle-ci permettra au jobcoach de renforcer la prospection, la sensibilisation des employeurs et le réseau de contacts professionnels. Il s'agit particulièrement d'assurer la mise en place d'un maximum d'outils de sensibilisation et un élargissement du réseau des partenaires.

Les bénéficiaires du programme ont également besoin d'une attention soutenue sur le lieu de travail. L'encadrement assuré par le jobcoach doit être intensif et continu, surtout durant les premiers mois. Il s'agit non seulement d'insérer le salarié handicapé dans un cadre ordinaire de travail mais surtout de lui donner les moyens de gérer adéquatement tout changement au sein du nouveau cadre professionnel. La prolongation du projet « Jobcoaching » en 2014-2015 permet donc de poursuivre cette prise en charge personnalisée. Elle doit donc aussi permettre au service de consolider la durabilité, la diversité et la qualité des actions menées afin de devenir un véritable service de référence en la matière (recherche de mainstreaming).

LE SERVICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Service de Formation Professionnelle (SFP) accueille les jeunes à partir de 16 ans et leur propose une formation professionnelle afin qu'ils puissent intégrer, soit un de nos ateliers soit le marché normal du travail. Après avoir fait un bilan des compétences de chaque candidat, un programme de formation individualisé est mis en place pour permettre non seulement l'acquisition et l'amélioration de compétences mais également une préparation à leur vie professionnelle future.

Le service a ouvert ses portes en 2007. Il est dirigé par Madame Sonia Guedes. Son implantation sur le même site que l'atelier protégé est un atout car cela permet d'offrir aux usagers une formation professionnelle proche du monde du travail.

Le SFP propose une formation professionnelle à des jeunes gens autistes qui ont terminé leur scolarité obligatoire ou qui ne trouvent pas de travail à cause de leur handicap.

Le service permet aux usagers de se familiariser avec les processus de travail qu'ils rencontreront dans nos ateliers, mais aussi d'accroître leurs compétences, leur autonomie, leur attitude et leur comportement au travail.

Le SFP peut accueillir jusqu'à 20 étudiants. La durée de cette formation professionnelle s'étend sur 2 à 3 années. La formation se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique.

- En ce qui concerne la partie pratique de la formation dans nos ateliers :

Pendant la première année l'étudiant a la possibilité d'évoluer dans cinq ateliers différents, dont deux plus approfondis et cela à raison de 3 jours par semaine. Les ateliers qui sont à disposition pour le moment sont les suivants :

- o Atelier cuisine
- o Atelier confiture
- o Atelier jardinage
- o Atelier papier recyclé
- o Atelier graphique et reproduction
- o Atelier administration
- o Atelier nettoyage et entretien
- o Atelier céramique à Esch-sur-Alzette

Le but de la première année est de leur offrir les possibilités de sonder leurs compétences et préférences dans des domaines de travail variés. Pendant la deuxième et la troisième année l'étudiant "se spécialise" en développant ses compétences dans deux ou trois ateliers au maximum. Des stages au premier marché de l'emploi sont réalisables, si l'occasion se présente.

Après avoir évalué leurs compétences dans les différents processus de travail dans chaque atelier, nous nous efforçons d'augmenter leur niveau d'autonomie de travail moyennant des formations pratiques individuelles dans le cadre réel, mais aussi par des formations hors atelier.

- En ce qui concerne la partie de formation continue théorique :

Pendant toute la formation, des cours théoriques figurent au programme pendant 2 jours par semaine. Les groupes de travail sont des groupes le plus homogènes possible, c'est-à-dire que nous essayons de grouper les étudiants ayant des compétences similaires. Cela nous donne la possibilité de centrer l'apprentissage sur l'acquisition et le développement des compétences personnelles. Nous élaborons des plans individuels pour promouvoir les compétences et ainsi augmenter le niveau d'autonomie de la personne.

Pendant la partie théorique nous travaillons les compétences scolaires classiques à savoir : lecture, écriture, calcul, différenciation et attribution, informatique, droits et devoirs, langues étrangères, capacités générales d'apprentissage et attitude de travail.

Les compétences globales à savoir : l'hygiène, la nutrition, la mobilité, la conscience générale de son corps, orientation temporelle et spatiale sont également enseignées. L'accent est mis sur les matières spécifiques en rapport avec l'autisme comme la communication, l'interaction sociale auxquelles nous portons une attention toute particulière.

Ces matières sont toutes adaptées à leurs compétences et mises dans un contexte pratique similaire aux situations qu'ils rencontreront éventuellement lors de leur vie professionnelle.

Le profil des compétences est un outil pédagogique qui permet non seulement de mieux orienter la personne dans son parcours professionnel, mais aussi à mieux adapter sa future place de travail dans nos ateliers protégés.

Pour les personnes orientées chez un employeur du premier marché de l'emploi, le profil de compétences représente un outil essentiel pour garantir une insertion réussie.

Vers la fin de sa formation au SFP nous accompagnons la personne concernée dans sa démarche d'obtention d'un statut de travailleur handicapé ou du RPGH (revenu pour personnes gravement handicapées). La formation nous permet de mieux nous prononcer au sujet du profil de compétence du futur demandeur d'emploi et d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de travailleur handicapé.

La formation offerte au SFP est reconnue au plan national. Il est donc d'autant plus important pour tout futur employeur (que ce soit un atelier protégé ou une entreprise privée ou publique) d'avoir une image fidèle des compétences et des déficiences des futurs travailleurs handicapés. Il s'agit donc d'analyser les compétences et déficiences jusqu'au dernier détail afin de dessiner un profil exact des compétences de la personne autiste.

Après sa formation au « Service de Formation Professionnelle », nous offrons aux jeunes adultes différentes possibilités adaptées à ses compétences : admission dans notre Centre de Jour spécialisé, un contrat de travail dans nos ateliers ou bien l'intégration au premier marché de l'emploi avec un suivi à l'emploi. Le Service de formation professionnelle compte actuellement 15 usagers.

Les activités du Service de Formation Professionnelle en 2013

Depuis 2012, les deux groupes de travail du service de formation professionnelle (SFP) ont emménagé dans une école maternelle à Beckerich.

L'organisation des cours reste inchangé (team- teaching). Le groupe se compose de 4 à 6 étudiants par jour, qui sont accompagnés par deux encadrants.

Chaque trimestre, l'équipe prévoit une semaine de réflexion en interne (sans les étudiants) où le personnel du SFP évalue les progrès réalisés par les étudiants et fixe les objectifs pour le trimestre à venir : répartition des ateliers, évaluations individuelles, bilans annuels, élaboration du programme, formation interne....

En 2013, l'équipe du service de formation professionnelle se composait de cinq éducateurs diplômés.

En 2013, le service comptait jusqu'à 10 étudiants, parmi lesquels :

- 7 stagiaires en stage d'observation ;
- 1 étudiant qui a interrompu son stage en août 2013, et qui a intégré une autre structure spécialisée à l'étranger ;
- 2 étudiants qui ont terminé leur formation en décembre 2013, l'un des étudiants sera embauché en tant que salarié handicapé au CRT et l'autre sera orienté vers notre centre de jour.

LE CENTRE DE JOUR

Le Centre de jour spécialisé est un service d'activités de jour pour personnes qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle. Il accueillait en 2013 deux personnes à temps plein, et deux personnes à mi-temps fréquentant les ateliers. Il propose différentes activités occupationnelles (jeux, puzzle, ...) socio-pédagogiques et thérapeutiques (stimulation basale, snoezelen, séances de musique, airtramp...) adaptées aux compétences, aux attentes et aux besoins de chaque usager considéré individuellement. Le groupe du CDJ fait régulièrement des sorties avec les usagers.

La responsable du centre de jour est Madame Sonia Guedes.

L'encadrement était assuré par quatre éducateurs (intervenant à temps partiel au centre de jour) en septembre 2013, l'équipe éducative a été renforcé par un étudiant « auxiliaire de vie » pendant 3 jours par semaine.

Pendant l'année 2013, le CDJ a fonctionné 5 jours sur 7, périodes de vacances comprises.

Les activités extérieures proposées aux usagers durant toute l'année étaient les suivantes :

- séances de natation à la piscine de Rédange (proposées une fois par semaine à trois usagers) ;
- séances de thérapie à l'Asinerie d'Habay -la-Vieille (proposées une fois par semaine à trois usagers) ;
- séances d'hippothérapie à Brouch (Bricherhaff) ;
- sorties hebdomadaires.

QU'EST-CE QUE L'AUTISME ?

On parle de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou encore de troubles envahissants du développement (TED) : les difficultés éprouvées par les personnes atteintes d'autisme *envahissent[ndlr : peuvent envahir] toutes les sphères de leur développement, la perception, la motricité fine et globale, la socialisation, le langage réceptif et expressif* (Nathalie POIRIER et Catherine KOZMINSKI, « L'autisme, un jour à la fois », Ed. PUL-Chronique sociale, p33).

L'autisme est un trouble du développement complexe et durable qui se manifeste en principe au cours des trois premières années de la vie. Il touche environ un individu sur 100 (INSAR, 2009). Les garçons sont globalement plus affectés que les filles. Ainsi, on estime que l'autisme est au moins 3 à 4 fois plus fréquent chez les garçons que chez les filles.

Les manifestations autistiques couvrent un large spectre et concernent des personnes ayant un handicap intellectuel sévère ainsi que celles ayant un quotient intellectuel (QI) dans, ou au-dessus, de la moyenne.

La génétique des TSA est complexe et loin d'être totalement comprise. La compréhension de l'interaction entre facteurs génétiques et environnementaux exige encore des recherches intensives.

Globalement, les personnes souffrant de TED doivent surmonter diverses difficultés dans trois registres principaux :

- L'altération qualitative des interactions sociales
 - o Pas de contact oculaire, pas de réaction aux mimiques faciales etc. ;

- o Incapacité à établir des relations avec les pairs et manque de conscience des autres ; le sujet ne cherche pas spontanément à partager ses plaisirs ou ses intérêts avec d'autres personnes ;
 - o Manque de réciprocité sociale ou émotionnelle (par exemple, il cherche rarement du réconfort ou de l'affection, difficultés à contrôler ses émotions et son enthousiasme) ;
 - o Absence ou abondance de paroles ;
 - o Forte résistance au changement.
- L'altération qualitative de la communication verbale et non verbale
 - o Retard ou absence totale de développement du langage parlé ;
 - o Incapacité marquée à engager une conversation avec autrui (pointe du doigt pour montrer au lieu d'utiliser des mots) ;
 - o Usage stéréotypé et répétitif du langage (écholalie : répétition inlassable de mots en dehors de tout contexte) et voix monotone (déficit de l'intonation, du rythme) ou langage idiosyncratique ;
 - o Absence d'un jeu de « faire semblant » varié et spontané, ou d'un jeu d'imitation, utilisation inhabituelle des mots ou confusion entre le masculin « il » et le féminin « elle » ou mélange des pronoms personnels « je, moi, toi ».
 - Le caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités
 - o Préoccupation circonscrite à un ou plusieurs centres d'intérêts stéréotypés et restreints, anormale soit dans son intensité, soit dans son orientation ;
 - o Adhésion à des habitudes ou à des rituels spécifiques ;
 - o Maniérismes moteurs stéréotypés et répétitifs (par exemple, battements ou torsions des mains, se balancer d'avant en arrière, fixer du regard, ...) ;
 - o Anxiété, peur, incompréhension de son environnement.

Par ailleurs, on constate souvent la présence de désordres additionnels tels que :

- Des troubles métaboliques ;
- Des difficultés à traiter l'information sonores et visuelles (hypo- ou hypersensibilité) ;
- De l'épilepsie (fréquence 30 fois plus élevée) ;
- Des déficiences intellectuelles (de 30 à 50% des cas).

L'autisme ne se guérit pas. Il n'y a pas de traitement médical spécifique mais on peut cependant traiter un grand nombre de symptômes problématiques et limitants par des traitements thérapeutiques et des méthodes pédagogiques appropriées.

COMPTES ANNUELS 2013

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	2013 €	2012 €
Actif immobilisé	6.849.463,02	4.105.501,03
Immobilisations incorporelles	8.688,09	12.717,38
Immobilisations corporelles	6.838.274,93	4.090.783,65
Immobilisations financières	2.500,00	2.000,00
Actif circulant	2.473.368,37	1.346.152,20
Stocks	59.051,42	55.242,23
Créances	1.324.995,21	366.822,00
<i>Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	1.083.083,87	188.942,37
<i>Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	241.911,34	177.879,63
Avoirs en banque et encaisse	1.089.321,74	950.124,15
Comptes de régularisation	7.979,32	3.050,00
TOTAL ACTIF	<u>9.330.810,71</u>	<u>5.480.739,41</u>
PASSIF	2013 €	2012 €
Fonds associatifs et réserves	1.391.864,07	1.346.646,98
Fonds associatifs	78.247,67	78.247,67
Résultats reportés	1.268.399,31	1.107.092,39
Résultat de l'exercice	45.217,09	161.306,92
Subvention d'investissement en capital	6.050.421,83	3.473.861,28
Dettes	1.882.110,11	630.231,15
Dettes envers des établissements de crédit	786.403,87	330.744,36
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	262.906,23	-
Acomptes reçus sur commande		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	18.746,25	-
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	435.985,80	126.043,48
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
Dettes fiscales	84.516,89	71.153,20
Dettes au titre de la sécurité sociale	233.873,60	130.519,68
Autres dettes		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	59.677,47	1.770,43
Comptes de régularisation	6414,70	
TOTAL PASSIF	<u>9.330.810,71</u>	<u>5.480.739,41</u>

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013

CHARGES	2013 €	2012 €
Consommation de marchandises et de matières premières consommables	400.139,68	383.023,67
Autres charges externes	333.423,04	221.181,45
Frais de personnel		
- salaires et traitements	3.915.097,84	3.490.549,85
- charges sociales	567.908,07	506.391,51
Corrections de valeur		
- sur immobilisations incorporelles	5.600,36	2.751,11
- sur immobilisations corporelles	181.421,90	166.117,44
Autres charges d'exploitation	5.959,96	6.566,35
Intérêts et charges assimilées	4.351,49	1.465,73
Charges exceptionnelles	21.846,19	6.843,18
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	1216,16	1.557,66
Résultat de l'exercice	45.217,09	161.306,92
TOTAL CHARGES	5.482.181,78	4.947.754,87
PRODUITS	2013 €	2012 €
Variation de stock de produits finis	(366,45)	(14.867,70)
Montant net du chiffre d'affaires	2.135.439,08	1.719.576,26
Autres produits d'exploitation	3.151.439,08	3.033.817,35
Dotations aux amortissements sur subventions d'investissements	143.112,98	130.348,54
Autres intérêts et produits assimilés	36.025,20	6.490,24
Produits exceptionnels	16.750,36	72.424,18
TOTAL PRODUITS	5.482.181,78	4.947.754,87

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Centre Roger Thelen
1, rue Jos Seyler
L- 8521 Beckerich

Tél: (+352) 266 233-1
Fax: (+352) 266 233-33

Ouvert : 8h-12h / 13h-18h

www.autisme.lu
administration@autisme.lu

- Atelier Graphisme / Impression digitale / Façonnage 266 233 42
- Atelier Cuisine 266 233 49
- Atelier Papier Recyclé 266 233 43
- Atelier Jardinage 266 233 44
- Atelier Entretien 266 233 45
- Atelier Confiture 266 233 49
- Atelier Céramique 265 503 92
(116, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette)

- TAKE OUT à Beckerich : du lundi au vendredi 266 233 49
 - o Plat du jour à emporter / Consultation du menu : www.autisme.lu
 - o Sandwichs à la carte
 - o Pains Surprise sur commande

